

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 5 (1975)
Heft: 3

Rubrik: Pro Senectute : les pages de la Fondation suisse pour la vieillesse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

**Secrétariats cantonaux :**

Genève, 3, place de la Taconnerie 022/21 04 33
 Lausanne, 49, rue du Maupas 021/36 17 21
 La Chaux-de-Fonds, 27, rue du Parc 039/23 20 20
 Bienne, 18, rue Alexandre-Schöni 032/21 25 24
 Delémont, 49, avenue de la Gare 066/22 30 68
 Tavannes, 4, rue du Pont 032/91 21 20
 Fribourg, 6, rue de l'Abbé-Bovet 037/22 41 53
 Sion, 3, rue des Tonneliers 027/2 07 41

Pro Senectute dans les montagnes neuchâtelaises

Et là-haut, quoi de neuf?

Là-haut c'est à La Chaux-de-Fonds et au Locle. Pour l'heure il y fait frisquet. Mais la métropole horlogère a le privilège de respirer le bon air frais et pur que lui vaut sa situation à 1000 m d'altitude. Comme partout en Suisse, Pro Senectute est présent. Il occupe quelques locaux dans un vieil immeuble de la rue du Parc 27, vieux mais accueillant et confortable. Mlle Photini Droz est la bonne fée du logis.

Cette Neuchâteloise est née à Athènes d'un père suisse et d'une mère grecque, ce qui explique qu'elle parle les deux langues à la perfection. Après la mort de son père, qui créa en Grèce une

exploitation agricole avec un troupeau de bovins helvétiques, la jeune Photini rentra en Suisse avec sa mère. Elle fit ses études à l'Ecole supérieure de commerce de La Chaux-de-Fonds, et elle est assistante Pro Senectute depuis cinq ans. Elle dirige avec bonne humeur et dévouement l'ensemble de l'activité de la fondation dans le canton de Neuchâtel. Sa plus proche collaboratrice est Mlle Huguette Goetschmann, secrétaire de bureau, qui remplit le rôle d'assistante sociale, s'occupant des personnes âgées, des repas à domicile, etc. Dépendant de celui de La Chaux-de-Fonds, un autre bureau existe à Neuchâtel depuis six ans.

Il abrite les activités de Claude-André Bindith, assistant social, plus spécialement chargé de l'accueil, des relations avec les personnes âgées ; de Mme Marianne Rieder (gymnastique), et de Mlle Claudine Robert (vacances).

Faire rayonner l'information

A La Chaux-de-Fonds, Milles Droz et Goetschmann font face à une tâche quotidienne importante. Mais, précise Mlle Droz : « Notre rôle essentiel est de faire rayonner l'information. C'est comme une roue : du moyeu, des rayons partent dans toutes les directions... J'attache la plus grande impor-

Une maison chaleureuse où l'on est bien reçu. Entre Milles Droz et Goetschmann, Mlle Alice Gutjahr, elle habite loin du centre, dans un quartier privé de magasins. Elle souffre du cœur. Elle apprécie les repas apportés par Pro Senectute. A droite, Mme Juliette Comincioli-Kundert : « La Fondation m'a sauvée, j'avais perdu mes yeux : il me fallait deux paires de lunettes. Grâce à elle, ce souci a disparu. »





M. Louis Brandt, 72 ans, ancien horloger, livre les repas à domicile trois fois par semaine, à pied ou en trolley. Valide, il se rend chez les invalides.

tance à l'accueil. Nous sommes présentes en permanence, chaque jour de 8 à 12 et de 14 à 17 heures. Nous avons le devoir d'être disponibles et d'écouter les récits des cas les plus divers, parfois même les plus imprévus. Nous nous efforçons de faire prendre conscience aux personnes qui nous consultent qu'elles doivent autant que possible s'aider elles-mêmes. Nous les orientons, les dirigeons dans les bonnes voies. Nombreuses sont les démarches à accomplir ; nous devons souvent nous en charger nous-mêmes. Mais en général, nous préparons un canevas, et les intéressés sont invités à faire eux-mêmes le maximum de choses, ce qui les valorise. Nous sommes un pont entre eux et les services privés et publics.

» Il nous arrive aussi souvent de mettre en contact une personne âgée avec une autre, car nous sommes sensibles aux drames de la solitude. Des retraités nous prêtent main-forte, allant apporter leurs repas aux invalides (30 à 40 personnes par jour), ou acceptant de consacrer un peu de temps à faire la lecture à des aveugles, à promener des handicapés. Au Locle, dans le cadre du Conseil local du troisième âge, nous lançons le « Club de Midi », ou repas pris en commun à la Salle de paroisse, une fois par mois, et cela à la demande des personnes âgées elles-mêmes... »

Dans le domaine des loisirs, La Chaux-

de-Fonds ne néglige rien, et les activités sont nombreuses : « La gymnastique couvre tout le canton. Nous allons partout, même à la Brévine. Avec l'aide de quatre spécialistes, Mme Rieder (Neuchâtel) forme des monitrices dans les villages. Nous comptons dans le canton environ 1600 gymnastes du troisième âge répartis en plus de 30 groupes, dont 11 à La Chaux-de-Fonds.

» Nous avons aussi organisé le ski de randonnée. Notre doyenne skieuse a 85 ans. Une fois par semaine, quelque 150 skieurs répartis en plusieurs groupes, se rendent à Tête-de-Ran en car. Pour 3 francs par après-midi, les intéressés peuvent louer l'équipement complet : chaussures, skis, bâtons.

» Autre domaine important : les vacances. Nous collaborons aux Vacances romandes, et notre centre organise ses propres vacances en Suisse, à Sornetan, Charmey, au Louverain. Ces vacances s'adressent avant tout aux personnes qui ne sont jamais parties, aux handicapés légers, aux aînés du quatrième âge à revenus modestes et qui reçoivent l'aide complémentaire. Nous leur offrons 10 jours de détente pour environ Fr. 200.— transport compris.

» Nous nous chargeons aussi de remplir les déclarations d'impôts des personnes à revenus très modestes, sans fortune, et qui ne savent pas comment s'y prendre... »

Des clubs autonomes

— Et les clubs d'aînés ?

— Le canton de Neuchâtel en compte une douzaine. Ils sont autonomes, se gèrent eux-mêmes. Nous les subventionnons. Nous nous efforçons de créer un lien entre tous ces clubs en provoquant des réunions. Nous échangeons des idées sur les programmes, les acti-

ités. Deux chorales sont actives, l'une au Val de Travers, l'autre ici même. Nous organisons des cours de cuisine... Le bricolage démarre... Le club de La Chaux-de-Fonds est très fréquenté. Il se réunit à la Maison du Peuple et possède 900 membres.

» L'aide ménagère à domicile constitue un service très précieux. Il est organisé en liaison avec le Service d'aide familiale. Une trentaine d'aides ménagères sont en activité dans notre ville. Elles agissent partout, plusieurs d'entre elles pouvant se déplacer n'importe où. Pro Senectute subventionne le Service d'aide familiale au prorata du nombre d'heures passées chez les personnes âgées... »

Mlle Droz conclut : « A partir de réflexions de personnes âgées, nous accomplissons un effort permanent en vue d'améliorer, de développer les structures du troisième âge. Nous n'inventons pas pour le plaisir d'inventer. Ce que nous organisons doit émaner de besoins réels... Neuchâtel cherche à ouvrir un local permanent à la disposition de nos aînés, avec encadrement adéquat. Nous y pensons aussi à La Chaux-de-Fonds. Nous souhaitons que les personnes âgées elles-mêmes mettent la chose en route, et nous sommes toujours à la recherche de retraités (ées) dynamiques capables de promouvoir des innovations. Nous collaborons avec tous ceux qui travaillent pour le bien du troisième âge : l'Association neuchâteloise des établissements pour personnes âgées, les infirmières visiteuses, la Croix-Rouge, la Boutique du troisième âge, etc... » Cette énumération, non exhaustive, démontre que « là-haut » ces dames ne chôment pas. D'autant moins que dans les Montagnes neuchâteloises, on devient vieux : le 15 % de la population appartient au troisième âge...

Le téléphone « chauffe ». Mlles Droz (à droite) et Goetschmann : savoir être disponible.



AU LOCLE:

Un homme à poigne au gouvernail

Il vaut la peine de s'intéresser au Conseil loclois du troisième âge, bien que cet organisme, très vivant, ne soit pas une émanation de Pro Senectute (qui le subventionne). A la tête de cette organisation modèle, un homme énergique qui fût maire de la ville pendant 12 ans et conseiller municipal pendant 28 ans : Henri Jaquet.

« Nous avons créé le Conseil du troisième âge il y a 5 ans. D'autres organisations existaient, s'occupant des personnes âgées : l'hôpital était essentiellement gériatrique (59 % des malades), la Croix-Rouge, l'AVIVO, les églises... Il fallait une cohésion. Alors nous nous sommes tous rassemblés et le Conseil loclois du troisième âge a vu le jour. Son comité se réunit 10 fois par année. Nous avons créé un bulletin : « L'Heure paisible » (*Réd. — Nous saluons cet excellent et sympathique confrère !*) qui est offert à chaque ménage du Locle. Pour sa part, le Club des loisirs existe depuis 17 ans. Il fut le premier du canton et il compte actuellement 960 membres. Contrairement à ce que d'aucuns affirment, il est parfaitement possible d'animer un tel groupe. Comment ? Eh ! bien, chacun paye 4 francs de cotisations par année, ce qui permet d'organiser toute sorte d'activités. Les membres s'y répartissent... Nous organisons des conférences, des collations après les conférences, des séances de jeux variés, des visites aux malades,



M. Henri Jaquet, président. Sur la table « L'Heure paisible ».

un service de bibliothèque, des cours de gymnastique, des vacances, des matches aux cartes et au loto, des spectacles, des services gratuits de transports, des fêtes de fin d'année, des cours, des courses... Nous disposons d'un service gratuit de déclarations d'impôts animé par des retraités compétents... Ce club répond aux besoins et aux désirs d'une bonne moitié de notre population âgée.

» Personnellement, je suis antiétatique. Notre rôle est d'être au service de la population de la façon la plus efficace, la plus économique et la moins étatique. J'ai écarté d'emblée l'idée de la création par l'autorité d'un groupement de loisirs du troisième âge. Au départ j'ai considéré que quand se pose un problème nouveau, la meilleure façon de le résoudre est de le faire soi-même et de prévoir un successeur. C'est ce que j'ai fait avec quelques amis. J'ai posé un billet de 100 francs sur la

table et j'ai invité les autres à en faire autant. C'était en 1957... Le problème de la solitude me préoccupait. Mes amis et moi avons constitué un comité. Les premiers membres ont tout organisé, et notre club vit encore de cette manière-là. Chacun est responsable d'un secteur et il assume ses tâches avec plaisir. »

— Il faut de l'argent...

— Je suis allé rendre visite aux industriels et je leur ai dit : « M'aidez-vous même si nous nous réunissons au Cercle ouvrier ? » Ils m'ont fait confiance et je leur rends hommage. La commune nous a aussi aidés. Nous tournons grâce aux cotisations, aux contributions des industriels, à la subvention communale et à celle de la Fondation pour la vieillesse. Nos activités sont multiples. Nous attachons le plus grand prix aux activités culturelles. Notre bibliothèque possède déjà 700 volumes. Conférences, films, concerts, théâtre attirent la foule de nos amis. Un de nos services rend visite aux malades, en particulier à l'hôpital, et leur offre un petit cadeau. Ce qui est important, c'est que nos membres animent et administrent eux-mêmes leur club. Il s'agit de service volontaire et d'entraide. Nous sommes organisés en société démocratique. L'assemblée des membres élit le comité, vote la gestion des comptes, fixe la cotisation et émet des propositions. C'est une bonne formule. Vous pouvez vous en rendre compte : ça marche !

(Texte et photos : G. G.)

Pro Senectute, La Chaux-de-Fonds
Rue du Parc 27 Tél. 039/23 20 20

Pro Senectute, Neuchâtel
Rue des Parcs 11 Tél. 038/24 56 56

Club des Loisirs, Le Locle
Tél. 039/31 12 29

Jeux de cartes au Cercle ouvrier : manille, yass, belotte, bridge.



MM. Pierre Jaquet et Jules Perret (assis) font vivre la bibliothèque.



FRIBOURG

Fil d'argent

C'est sous ce nom que s'organise à Fribourg un nouveau club. Ses membres se retrouvent tous les deuxièmes lundis du mois (les plus fervents ont l'occasion de se revoir en plus tous les quatrièmes lundis) à Coop-Loisirs, au 4^e étage, de la Maison Coop City, rue St-Pierre, Fribourg, dès 14 h. 30. Le but de « Fil d'Argent » est de se rencontrer pour confectionner, bricoler, tricoter et crocheter de jolis objets utiles qui seront vendus au profit des moins fortunés parmi nos chers aînés. Tous ceux qui aiment créer des travaux de bricolage, de tricot, de couture et de crochet sont les bienvenus dans ce club.

Notre action !

Le Club « Fil d'Argent » demande chaleureusement aux lecteurs d'« Aî-

nés » de bien vouloir lui envoyer des restants de laine, de coton et de jolis tissus. Tous les dons seront les bienvenus et d'avance : Merci !
Veuillez les envoyer à l'adresse suivante :

Sr Marie-Françoise Bise
PRO SENECTUTE
Case postale 321
1701 Fribourg

Cours de natation pour personnes du troisième âge

A partir du 27 janvier 1975, les cours de natation ont lieu à la piscine de l'Ecole réformée, av. de Gambach 27, le lundi de 18 h. 15 à 19 h. 45.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Fondation fribourgeoise pour la vieillesse, rue Abbé-Bovet 6, tél. 22 41 53. Nous prenons de nouvelles inscriptions. Les conditions restent les mêmes pour l'instant.

GENÈVE

Chapitre impôts

Le Comité pour un changement des conditions de vie des retraités, nous communique :

Impôts 1975 : Attention !

Retraités, une nouvelle manière de calculer la déduction AVS pour 1975 est à l'étude au Grand Conseil. Elle est censée faire suite à la pétition déposée par notre comité.

Elle sera fondée sur un pourcentage entre revenus AVS/AI et les autres revenus et retraites.

Les rentes complémentaires cantonales et fédérales seront prises en considération, de telle sorte qu'une grande majorité des retraités sera soumise à l'impôt. D'autres couches de la population, notamment les petits salariés sont également victimes du système actuel de taxation à cause de la progression à froid.

Non seulement, la taxe personnelle va être augmentée (Fr. 30.— au lieu de Fr. 15.—) mais de nombreuses personnes seront touchées par l'impôt fédéral pour la Défense nationale.

Un relèvement du minimum imposable et une augmentation des déductions autorisées n'ont pas été faits depuis des dizaines d'années, ne suivant ainsi pas l'inflation subie.

En juin 1974, notre comité demandait, par pétition (8000 signatures) que le minimum imposable passe de Fr. 3000.— à Fr. 5000.— pour une personne seule et de Fr. 5000.— à Fr. 7000.— pour un couple ; aucune réponse n'a été donnée à ce jour.

Une campagne contre les impôts abusifs et pour une politique de taxation plus équitable doit s'ouvrir. Dans ce but :

Proposition est faite :

- d'envoyer les déclarations d'impôt le plus tard possible ;
- de s'opposer à la taxation par un recours au moyen d'une lettre type ;
- de procéder à un paiement tardif des impôts.

Ces initiatives seront de nature à attirer sérieusement l'attention du Grand Conseil et du Conseil d'Etat sur la résistance des contribuables contre le montant des impôts.

Pour tous renseignements sur cette campagne et pour vos déclarations d'impôts, adressez-vous au Comité pour un changement des conditions de vie des retraités, le mardi, dès 14 heures à la Brasserie Internationale, place du Cirque.

GENÈVE

Taxation de la rente d'impotents

La Fondation pour la vieillesse vient de demander au Département des contributions publiques et au Conseil d'Etat que, dans le cadre de la revision du barème des impôts, la rente d'impotents ne soit plus prise en considération comme revenu imposable.

En effet, cette rente est attribuée à des personnes handicapées qui ont besoin d'une aide pour effectuer les actes de la vie quotidienne, par exemple se laver, se vêtir, se nourrir, entretenir son ménage.

C'est grâce à cet appui, souvent apporté par diverses personnes (infirmières, aides familiales, aides ménagères, membres de la famille) que la per-

sonne handicapée peut rester chez elle, plutôt que d'être placée dans un établissement hospitalier. Il faut espérer que cette requête sera prise en considération.

Au cas où il n'y aurait pas de deuxième publication du programme des vacances romandes, vous pourriez ajouter sous la rubrique Genève, l'information suivante :

Les programmes des vacances romandes sont à votre disposition dans tous les centres médico-sociaux de quartier, auprès des divers services sociaux destinés aux personnes âgées et, bien sûr, également auprès du secrétariat de la Fondation pour la vieillesse, place de la Taconnerie 3, tél. (022) 21 04 33.

Vacances romandes

Ces vacances auront lieu **du 25 mai au 1^{er} juin 1975**. Voyage en avion. **Les participants seront accueillis en gare de Bâle vers 14 h. et conduits à l'aéroport de Bâle-Mulhouse.**

Des vacances bien attrayantes ! Vous aimez la mer, le soleil, les excursions intéressantes. Nous vous offrons tout cela. Vous séjournerez dans un hôtel confortable au bord de la mer. Vous pourrez vous rendre de votre chambre à la plage en costume de bain.

Vous visiterez les grottes du Dragon ; vous découvrirez une grande partie de l'île au cours d'une excursion d'un jour qui vous permet-

MAJORQUE

tra de visiter Palma, la campagne majorquine, la vallée des citronniers et des orangers, le port de pêche de Soller et Valdemossa, résidence de Chopin. Vous verrez des zèbres, des éléphants et des rhinocéros au cours d'un safari-photo dans le Parc national africain de Majorque. Le soir, vous participerez, si vous le désirez, aux soirées organisées par l'Hôtel Perla pour ses hôtes. Et il vous restera tout le temps nécessaire pour profiter de la plage et du soleil.

Prix, tout compris : Fr. 555.—.
Inscriptions à : **Vacances romandes, Maupas 49, 1004 Lausanne. Tél. (021) 36 17 21.**